Image not found or type unknown

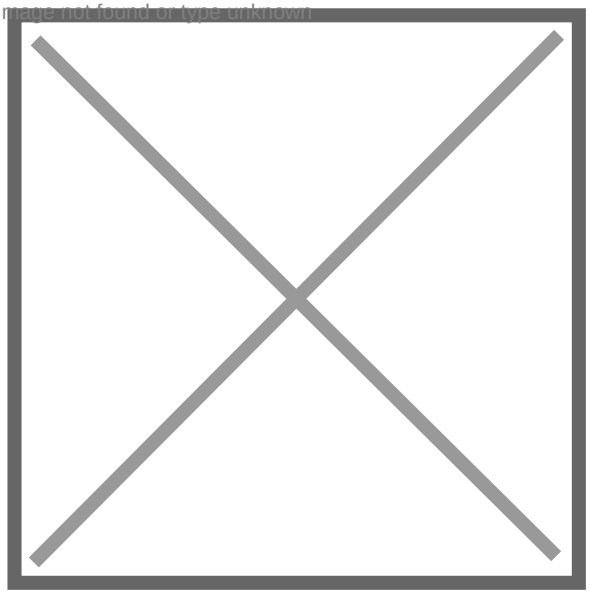

Les droits du conges parental

Par **laneige**, le **20/11/2009** à **13:08**

Bonjour,
Je souhaite connaitre mes droits de santé et de sécurité en prenant un congès parental.
Actuellement salarié depuis un an dans une sté et a charge d'un enfant de 6mois qui est accueillit par une nourrice agrée, qui verserait mes indemnités en prenant congès??
J'envisage de le prendre de manière total (cessation d'acvitivté totale) sur une durée d'une année complète.
Mon employeur doit il me verser mon salaire normal ou y a til une rupture artificielle avec celui -ci et la CAF prend la charge de verser un complément de salaire basé sur les 12 précédents mois en excercice?
Vous remiciant par avance d'une réponse

Par **krema**, le **20/02/2010** à **16:13**

Bonjour, je suis en fin dASSEDIC depui Novembre et enceinte de mon 1er enfant depui Decembre! J'aimerais savoir si j'ai le droit à un congè parental, apré mon congès maternité!

Si ya un expert, merci de nous répondre!!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés